

Snes Créteil *info*

Snes Créteil Info www.creteil.snes.edu - Tél : 08.11.11.03.83 - Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94 112 Arcueil cedex

Formation des enseignants - Infos brèves n° 11

Le changement, c'est maintenant ?

Si nous sommes satisfaits du départ d'un président que nous avons appelé à battre, nous pensons que nous avons besoin, sans attendre, d'une rupture dans la politique éducative du pays. C'est pour cela que le SNES-FSU s'apprête à défendre auprès de François Hollande et de son ministre un plan d'urgence pour la rentrée prochaine.

Les conditions des futurs stagiaires sont une priorité et nous exigeons dans un premier temps une forte diminution du service en responsabilité devant élèves sans laquelle aucune véritable formation n'est possible, faute du temps nécessaire. Nous n'oublions pas non plus les futurs néotitulaires, pour lesquels nous demandons des dispositifs de décharge permettant d'assister à des sessions de formation, une formation réduite à la portion congrue durant leur année d'entrée dans le métier.

Pour imposer ces mesures immédiates, et plus largement l'ensemble de nos revendications, il est nécessaire qu'elles soient portées et soutenues par le plus grand nombre de collègues possible. Ainsi, si Vincent Peillon, chargé des questions d'éducation pour François Hollande, s'est engagé à abroger le décret sur les nouvelles modalités d'évaluation des enseignants signé au tout dernier moment par Luc Chatel, répondant en cela à l'avance à une des demandes de notre plan d'urgence, ce n'est pas sans lien avec la lutte menée jusqu'au bout contre la réforme de l'évaluation dont le SNES-FSU a été le fer de lance. Etre syndiqué au SNES-FSU, c'est faire partie d'une organisation majoritaire, capable de mobiliser largement pour défendre les intérêts de la profession et faire entendre ses propositions. Etre syndiqué au SNES-FSU, c'est aussi faire partie d'une organisation dont les militants sont présents sur le terrain pour vous soutenir et vous aider au quotidien, par exemple en cette période d'inspections où nous serons là pour accompagner et conseiller ceux et celles d'entre vous qui devront passer par un entretien devant le jury d'Examen de Qualification Professionnel avant que l'administration ne statue sur leur titularisation. C'est pour quoi nous vous incitons à rejoindre le SNES-FSU, ou, si c'est déjà fait, à renouveler votre adhésion à la rentrée prochaine. Renforcer le SNES, c'est maintenant ! Car, que ce soit pour la fin de votre année de stage, ou pour la suite de votre carrière, vous avez besoin du SNES, et le SNES a besoin de vous !

Les militants du secteur Entrée dans le métier du SNES-FSU Créteil

Titularisation pour les professeurs certifiés :

Convoqué-e à l'EQP ? Appelez-nous !

L'année de stage est évaluée par un jury d'Examen de Qualification Professionnel (EQP) composé de 3 à 6 personnes parmi les membres du corps d'inspection et des chefs d'établissement. En vue de la validation de la formation et de la titularisation, il se fonde sur deux avis, celui du chef d'établissement et celui de l'inspecteur (qui prend en compte l'avis du tuteur). Le jury d'EQP établit la liste des stagiaires qu'il ne compte pas titulariser et qui sont convoqués à un entretien. L'an dernier, dans l'académie de Créteil, une soixantaine de stagiaires ont été convoqués, la moitié a été titularisée. Les stagiaires convoqués ont accès à leurs rapports quelques jours avant l'entretien avec le jury. Consulter le dossier est aussi un droit pour les stagiaires non convoqués mais il faut en faire la demande auprès de la DPE. Le SNES sera présent pour accompagner les stagiaires dans la consultation de leur dossier et pour la préparation des entretiens avec le jury d'EQP.

Avant d'aborder votre EQP : déculpabilisez !

Si vous êtes convoqué-e à un EQP, c'est que l'administration vous reproche le fait de ne pas avoir su répondre aux attentes de l'institution. A qui la faute ? Il faut déculpabiliser car ce sont vos conditions de stage qui ne vous ont pas permis une entrée dans le métier réellement formatrice :

- Comment peut-on faire le reproche à un enseignant débutant de ne pas avoir des pratiques pédagogiques parfaites ? Et ce dans ces conditions de travail et de formation très dégradées (temps plein devant élèves sans formation préalable + préparation des cours + corrections de copies + temps de formation, etc. ; parfois alourdis par des conditions de travail infernales : plusieurs niveaux, classes à examen, heures supplémentaires, ZEP, classes surchargées, etc.)

- A qui la faute si vous n'avez pas assez su faire évoluer vos pratiques ? Ce dispositif de formation ne permettait pas cette prise de recul, ce va-et-vient entre la théorie et la pratique, indispensables à la réflexion dans un travail de conception si complexe que représente l'enseignement.

Suite au verso

Pour contacter le secteur Entrée dans le métier du SNES-FSU Créteil

Par mel : stagiaires@creteil.snes.edu

Par téléphone : 01 41 24 80 89

- Dans certains cas, les rapports humains avec le tuteur ou la tutrice peuvent être difficiles, entraînant des jugements sévères à l'égard du stagiaire, souvent arrêtés très tôt dans l'année. Ce mode de formation basé sur le compagnonnage, dans lequel les formateurs ne sont pas formés eux-mêmes et où l'apprentissage du métier repose sur la répétition mimétique des « bonnes pratiques », ne permet pas une formation professionnelle de qualité. De plus, la position de subordination du stagiaire par rapport à son tuteur-trice est une situation très gênante qui ne permet pas un dialogue serein. En somme, ces conditions de travail et de formation n'ont pas permis aux stagiaires d'aborder leur entrée dans le métier de manière sereine et constructive. Ce n'est pas à eux de payer les manques de l'institution !

Convoqué-e à l'EQP ? Appelez-nous !

Si vous êtes convoqué-e à l'EQP, il vous faudra formuler une demande auprès du Rectorat et du Doyen d'Inspection afin d'accéder à votre dossier pour savoir exactement ce que l'on vous reproche et préparer vos réponses. **Mais la première chose à faire, c'est de nous appeler ! Nous vous guiderons dans vos démarches et vous conseillerons dans la manière d'aborder l'entretien.**

Le SNES Créteil considère comme inacceptable que des stagiaires soient licenciés la première année dans ces conditions. Nous exigeons l'accès au dossier pour tous les stagiaires sans distinction de corps, des modalités de titularisation transparentes et cadrées au niveau national, l'abandon du référentiel des 10 compétences, une réelle pluralité d'avis pour la titularisation, la possibilité de contre-inspections quand la première inspection n'a pas donné satisfaction.

Titularisation pour les professeurs agrégés :

L'année de stage est évaluée par l'inspection générale en se fondant sur le rapport d'inspection et sur le rapport du chef d'établissement. A l'issue de l'évaluation, un avis est formulé sur l'aptitude du professeur agrégé stagiaire à être titularisé. Une commission administrative paritaire académique (avec la présence de représentants syndicaux) est consultée sur la liste des stagiaires agrégés titularisés et sur la liste des stagiaires autorisés à renouveler leur stage. Le Recteur officialise ensuite ces listes.

Contactez nous en cas de problème !

Mutations intra 2012

Les commissaires paritaires du SNES-FSU Créteil travaillent déjà depuis plusieurs jours au mouvement intra académique. Les commissions de vérification de barèmes sont en cours. Le travail de nos élus est de faire en sorte que tous les candidats à la mutation soient traités de manière équitable. A la suite de cette vérification (qui prend fin mercredi 16 mai), pour les collègues dont le barème a été modifié, vous avez encore la possibilité de contester.

Ensuite les commissions d'affectation se dérouleront du 8 au 14 juin. Vous recevrez probablement quelques jours avant, de la part du Rectorat, un pré-projet d'affectation, c'est-à-dire votre affectation avant la tenue des travaux de commissions. Cette pratique de diffusion des informations avant les commissions paritaires est récente, le SNES-FSU Créteil y est fortement opposé. En effet, de nombreuses situations sont corrigées en commission (environ 10 % des demandes) pour rendre le mouvement parfaitement égalitaire. Cette annonce avant commission est donc à prendre avec beaucoup de distance et il est impératif que vous attendiez les résultats définitifs avant toutes démarches vis-à-vis de votre nouvelle affectation. Les commissaires paritaires du SNES-FSU Créteil communiqueront très vite les résultats définitifs à tous ses adhérents et vous pourrez suivre le déroulement des commissions sur notre site www.creteil.snes.edu.

Pour des cas très limités, une contestation de votre affectation est possible et une commission de révision d'affectation se déroule le 21 juin au Rectorat. Contactez-nous !

Pour tous les collègues qui seront affectés sur ZR (zone de remplacement), vous devrez attendre la phase d'ajustement du 10 au 13 juillet pour que votre affectation soit précisée. En fonction des préférences que vous avez formulées, le Rectorat affectera certains collègues en AFA (une affectation à l'année, dans un ou plusieurs établissements). Pour les autres, le rectorat est tenu de vous préciser votre RAD (établissement de rattachement administratif où vous devez vous rendre si vous n'avez pas de poste) mais dans la pratique il ne le fait pas systématiquement. Certains seront ainsi informés très tardivement au cours de l'été de leur point de chute à la rentrée suivante.

Là encore, nos commissaires paritaires se tiendront à votre disposition pour tous renseignements. Chaque année, le SNES Créteil organise une réunion d'information pour tous les nouveaux titulaires début juillet. Tenez vous informés en consultant notre site www.creteil.snes.edu.

Tout ce travail des commissaires paritaires du SNES-FSU Créteil est possible grâce à la confiance de la profession votant majoritairement pour notre syndicat aux élections professionnelles qui ont lieu tous les 3 ans et grâce à toutes les cotisations syndicales de nos adhérents.

Adhérer au SNES-FSU, c'est aussi donner du poids aux principes d'équité et de transparence défendus par ses commissaires paritaires élus pour vous représenter.

Coordonnées :

Permanence téléphonique du SNES Créteil 0811110383

Adresse de messagerie du secteur mutation mutations@creteil.snes.edu

Adresse de messagerie du secteur tzz tzz@creteil.snes.edu